



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DOSSIER DE PRESSE

—

« Ateliers territoriaux du
Grenelle Environnement » :
lancement des travaux

Mercredi 1^{er} avril 2009

—

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques

Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Sommaire

Tribune de Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire

Tribune de Yann ARTHUS-BERTRAND, parrain de l'opération

Les idées fortes à la source de la démarche

L'objectif de la démarche : « 10 ateliers – 10 propositions »

Carte de France des ateliers territoriaux du Grenelle

L'étalement urbain

- Région urbaine grenobloise
- Marne, Brosse et Gondoire
- Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Pays de la Provence verte

La rénovation urbaine et les secteurs anciens

- Pays des Cévennes
- Parc naturel régional de la Brenne (+ Paysages de l'énergie)

Les paysages de l'énergie

- Parc naturel régional du Lubéron
- Parc naturel régional du Haut-Languedoc

Les paysages de la proximité

- Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

La trame verte et bleue

- Parc naturel régional Normandie-Maine

Annexe

Cartes des 10 territoires

Tribune de Hubert FALCO, Secrétaire d'Etat chargé de l'Aménagement du territoire



Le Grenelle Environnement nous engage à l'une des transformations les plus profondes de notre société. C'est la transition vers un modèle de développement sobre en carbone, économe en énergie et en ressources naturelles, attentif à la biodiversité, frugal dans sa consommation d'espace, vertueux en matière de production des déchets.

Ma conviction, avec Jean-Louis BORLOO, c'est que c'est dans et avec les territoires que se joue le succès du Grenelle. Parce que c'est sur le territoire, cet espace partagé, que s'expérimentent, se confrontent, se négocient et se concrétisent nos choix. Parce que le territoire, c'est un patrimoine commun, mais c'est surtout un projet commun.

Ma conviction c'est que le Grenelle nous oblige à inventer et à apprendre des nouvelles manières de concevoir la ville, de penser le rapport entre les espaces, de faire de l'aménagement du territoire. Nous devons développer une nouvelle « intelligence de l'espace ».

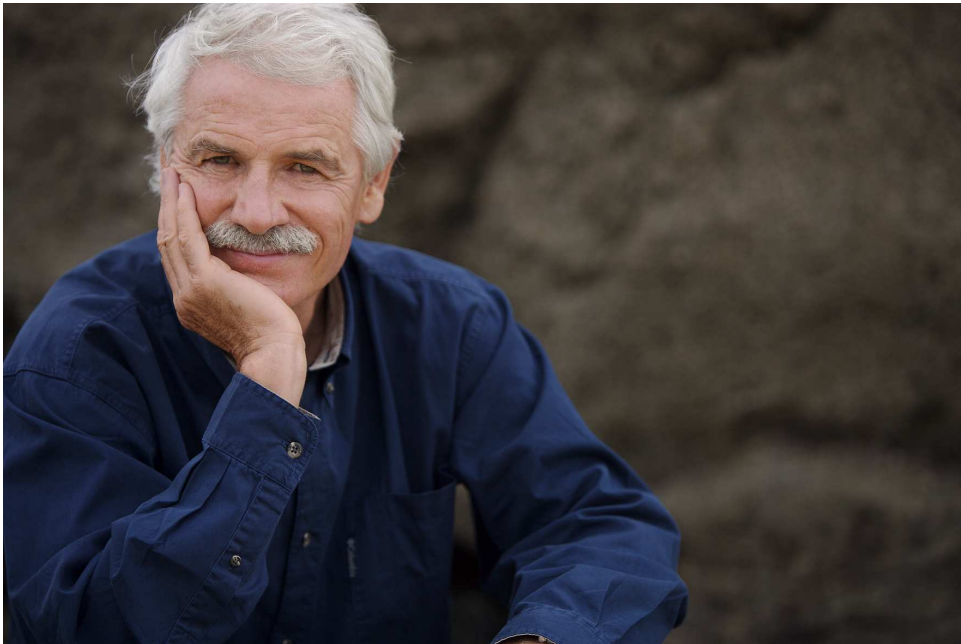
C'est un défi considérable ! Mettre en œuvre le Grenelle sur le terrain, dans chacun de nos territoires, nécessite de concevoir différemment les projets. Il faut les préparer différemment, il faut – sans oublier la solidarité ou la compétitivité - être attentif à des préoccupations nouvelles dont jadis on faisait peu de cas (énergie, consommation de l'espace et densité, etc..).

Il faut donc de nouveaux référentiels. Mais plus fondamentalement c'est tout le dialogue entre les élus, les hommes de l'art de l'aménagement qu'il faut faire évoluer.

C'est le sens des ateliers territoriaux du Grenelle. En s'appuyant sur des territoires urbains et ruraux volontaires et surtout sur l'imagination et l'audace de futurs professionnels issus des formations d'architecture, d'urbanisme ou de paysage, je souhaite que nous puissions faire émerger ensemble, acteurs des territoires et spécialistes de l'aménagement, des expériences concrètes et innovantes. Derrière ce sont tous les territoires qui pourront en bénéficier.

Il est urgent de remettre du sens dans nos politiques d'aménagement du territoire. Avec ces jeunes, avec les parrains qui ont accepté de suivre l'opération, avec les territoires de Parcs naturels régionaux ou les territoires urbains partenaires, je vous convie à suivre une expérience concrète et ambitieuse.

Tribune de Yann ARTHUS-BERTRAND, parrain de l'opération



© Erwan Sourget

Il y a 30 ans, lorsque je suis parti au Kenya avec ma femme Anne étudier le comportement d'une famille de lions, j'ai eu l'occasion de survoler en montgolfière la réserve du Masaï Mara, le territoire de chasse des lions, afin d'en avoir une vision globale et surtout différente. J'ai découvert que les hommes ne sont jamais loin et l'existence de conflits pour l'espace et les ressources entre les hommes et les animaux. En prenant du recul ou de la hauteur, j'ai surtout compris qu'il n'y avait pas d'un côté l'homme et de l'autre la nature. Que malgré leur aspect différent, une ville, une forêt ou une savane sont aussi très semblables parce qu'elles ont la même fonction, celle d'abriter et de favoriser la vie, et qu'elles possèdent toutes une lisière qui les relie à d'autres milieux. On dit que l'homme aménage son territoire. Mais je crois qu'il doit plutôt le ménager pour pouvoir y vivre durablement. Un territoire qui n'est pas à proprement parler le nôtre et que nous devons partager. Un territoire où ce qui compte le plus ce sont les relations et les solidarités entre les espèces vivantes, animaux ou plantes. Je souhaite que ces « Ateliers territoriaux du Grenelle » soient l'occasion de mettre en pratique ces leçons de bon sens et je suis donc heureux de m'associer à cette initiative.

Les idées fortes à la source de la démarche

Trois idées fortes motivent cette démarche :

- **« Le Grenelle de l'environnement se concrétisera grâce aux territoires »**

Après le temps des orientations et des engagements, vient le temps de l'action. Mais, comme le dit Hubert FALCO, secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire « le territoire n'est pas le simple lieu d'exécution ou de mise en œuvre des objectifs du Grenelle. Le territoire est LE laboratoire du Grenelle. Parce que c'est sur le territoire, cet espace partagé, que s'expérimentent, se confrontent, se négocient et se concrétisent nos choix. Parce que le territoire, c'est un patrimoine commun, mais c'est surtout un projet commun » (Discours devant la Fédération des Parcs naturels régionaux, La Bourboule le 9/10/08)

- **« Une nécessité : revoir notre ingénierie d'accompagnement des territoires ».**

Lutter contre l'étalement urbain, inscrire la trame verte et bleue dans nos paysages urbains et ruraux, concevoir des espaces de qualité où puissent s'inscrire de nouveaux usages, comme la production d'énergies renouvelables, rénover les espaces urbains avec un souci de réduire l'empreinte écologique : tous ces enjeux suscitent une vraie révolution des méthodes et des pratiques d'aménagement afin qu'elles contribuent à un meilleur bien-être individuel et social.

Le Grenelle Environnement ouvre un grand chantier en terme d'ingénierie d'accompagnement des territoires. Celle-ci est en profonde évolution et doit s'appuyer sur :

- un effort collectif et collaboratif
- des réalisations exemplaires.

- **« Il faut mobiliser et fédérer les jeunes talents »**

Les urbanistes, les paysagistes, les architectes et tous les spécialistes qui conçoivent les projets de territoires sont en première ligne pour initier une rénovation des pratiques.

C'est pourquoi il faut, au-delà des mesures déjà annoncées (appel à projets éco-quartiers, appel à initiatives éco-cités, labellisation de SCOT d'excellence), conduire une action spécifique pour et avec les futurs professionnels de l'aménagement.

C'est l'enjeu de la démarche « Ateliers territoriaux du Grenelle », qui s'appuie sur les élèves issus des écoles qui interviennent dans l'urbanisme, le paysage et l'architecture, afin de susciter des talents et décloisonner les compétences.

L'objectif de la démarche : « 10 ateliers – 10 propositions »

Cette initiative consiste à soutenir 10 projets, proposés par des territoires volontaires pour cette expérimentation, et ouverts à des étudiants achevant leur scolarité dans des formations liés à l'aménagement et ayant une pratique d'atelier (paysage, urbanisme, architecture).

Les projets explorent un des enjeux territoriaux du Grenelle Environnement, pour déboucher sur des propositions concrètes, présentées ce jour.

Ces projets ont vocation à servir d'exemples pour d'autres territoires.

Une valorisation nationale des productions

Les réalisations finales des élèves, qui seront présentées à l'automne prochain autour d'une exposition à la cité de l'architecture et du patrimoine, devront incarner une approche novatrice et durable de l'aménagement de l'espace et apporter des réponses concrètes aux enjeux du Grenelle Environnement.

• A quels thèmes les projets doivent-ils se rapporter ?

Cinq thèmes sont ciblés en priorité :

L'étalement urbain :

L'étalement urbain (c'est-à-dire une consommation trop rapide d'espace, au regard de la croissance des activités et des populations) est devenu une préoccupation majeure, et un phénomène qu'il faut contenir. De surcroît les zones peu denses sont une réalité dans notre paysage urbain. Les projets pourront explorer des solutions concrètes à des enjeux comme : limiter l'étalement urbain ; imaginer des éco-quartiers dans les quartiers dégradés, redonner une structure aux entrées de villes ...

La rénovation urbaine et les secteurs anciens :

Cette problématique est bien connue des architectes, des urbanistes et des aménageurs en général. Les projets devront prendre ici une dimension particulière, dès lors qu'il s'agit d'intégrer la priorité environnementale : inscrire la ville d'hier dans la trame écologique de demain ; rénover en prenant en compte l'enjeu énergétique (que ce soit dans l'habitat, dans les transports) ; concevoir les éco-quartiers de demain dans une trame urbaine héritée du passé.

Les paysages de l'énergie :

Le Grenelle Environnement va susciter un très fort développement des énergies renouvelables, d'une part, et une augmentation, à côté des grosses unités de production qui vont demeurer, de plus petits centres de production, d'autre part. C'est un nouvel usage des territoires qui s'esquisse, avec des modes d'organisation de l'espace et la fabrication de paysages qui ne peuvent en aucun cas apparaître subis. Les projets pourront porter sur la prise en compte du cadre de vie dans les projets énergétiques, facteur essentiel de leur réussite.

Les paysages de la proximité :

Boucles locales, circuits courts : le Grenelle Environnement appelle à concevoir une économie pauvre en Carbone et qui reconsidère systématiquement les modes d'organisation et d'acheminement des productions. L'agriculture, le tourisme, le secteur de la construction pourront servir à des projets spécifiques.

La trame verte et bleue :

Le Grenelle a fait de la constitution de la trame verte et de trame bleue une priorité. La nécessité de ces corridors écologiques n'est plus à démontrer. Leur intégration dans le projet de territoire et dans le projet urbain est un vrai défi. Les projets pourront fournir, à des échelles appropriées, des éléments de diagnostic sur le fonctionnement écologique de tout le territoire, situations urbaines, rurales, forestières et aquatiques confondues, et des propositions d'intervention.

• Comment participer au dispositif ?

La participation à ce dispositif expérimental repose sur :

- une « équipe », composée contractuellement entre un territoire et des écoles d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Cette équipe associe des représentants d'un territoire (syndicat mixte de SCOT, agence d'urbanisme, parc naturel régional) des étudiants (de 10 à 15) et des cadres pédagogiques issus des différentes disciplines concernées.
- un « projet » concret, ayant une dimension opérationnelle, répondant à une préoccupation du territoire et s'inscrivant dans l'une des 5 thématiques précédentes.
- l'adhésion à une méthode de travail, qui repose sur « l'atelier », c'est-à-dire l'analyse de cas en situation, et la production d'une réponse collective sous forme d'un projet.

Carte de France des ateliers territoriaux du Grenelle

Ateliers territoriaux du Grenelle

Les 10 territoires participant à l'opération

